

PONTIFICIUM CONSILIUM AD CHRISTIANORUM
UNITATEM FOVENDAM

L'ÉVÊQUE ET L'UNITÉ
DES CHRÉTIENS.
VADEMECUM
ŒCUMÉNIQUE



TYPIS POLYGLOTTIS VATICANIS
MMXX

INDEX

Préface	i
Table des abréviations	iii
Introduction	1
 PREMIÈRE PARTIE	
La promotion de l'œcuménisme dans l'Église catholique	
A. Les structures œcuméniques aux niveaux local et régional	6
B. La dimension œcuménique de la formation.....	9
i) La formation des laïcs, des séminaristes et du clergé.....	11
ii) L'utilisation des médias sociaux et des sites internet diocésains	12
 DEUXIÈME PARTIE	
Les relations de l'Église catholique avec les autres chrétiens	
A. L'œcuménisme spirituel.....	16
B. Le dialogue de la charité.....	24
C. Le dialogue de la vérité.....	26
D. Le dialogue de la vie.....	31
i) L'œcuménisme pastoral.....	32
ii) L'œcuménisme pratique	39
iii) L'œcuménisme culturel.....	42
 Conclusion	43
 Documents catholiques sur l'œcuménisme	45
 Annexe	46

Préface

Le ministère confié à l'évêque est un service d'unité, que ce soit au sein de son diocèse ou entre l'Église locale et l'Église universelle. Ce ministère a donc une signification particulière pour la quête de l'unité de tous les disciples du Christ. La responsabilité de l'évêque en matière de promotion de l'unité des chrétiens apparaît clairement dans le *Code de Droit Canonique* de l'Église latine parmi les tâches de sa charge pastorale : « Qu'envers les fidèles qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique, il se comporte avec bonté et charité, en encourageant l'œcuménisme tel que le comprend l'Église » (Can 383, §3, *CIC* 1983). À cet égard, l'évêque ne doit pas considérer la promotion de la cause œcuménique comme l'une des nombreuses tâches de son ministère qu'il pourrait ou devrait différer au regard d'autres priorités apparemment plus importantes. L'engagement œcuménique n'est pas pour l'évêque une dimension facultative de son ministère mais un devoir et une obligation. Ceci apparaît encore plus clairement dans le *Code des Canons des Églises orientales*, qui contient un chapitre spécifique dédié à la tâche œcuménique, dans lequel il est particulièrement recommandé que les pasteurs de l'Église « travaillent en participant ingénieusement à l'œuvre œcuménique » (Can 902–908, *CCEO* 1990). Dans le service de l'unité, le ministère pastoral de l'évêque embrasse donc non seulement l'unité de son Église mais aussi celle de tous les baptisés en Christ.

Le présent document intitulé *L'évêque et l'unité des chrétiens. Vademecum œcuménique*, publié par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, est proposé aux évêques diocésains et éparchiaux pour les aider à mieux cerner et remplir leur responsabilité œcuménique. La genèse de ce

Vademecum remonte à une demande formulée lors d'une Assemblée plénière de ce Conseil pontifical. Le texte a été rédigé par les officiaux du Conseil, en consultation avec des experts et avec l'accord des dicastères compétents de la Curie romaine. Nous sommes à présent heureux de le publier avec la bénédiction du Saint-Père, le Pape François.

Nous mettons cet ouvrage entre les mains des évêques du monde entier, en espérant qu'ils trouveront dans ces pages des orientations claires et utiles, leur permettant de conduire les Églises locales confiées à leur soin pastoral vers l'unité pour laquelle le Seigneur a prié et à laquelle l'Église est irrévocablement appelée.



Kurt Cardinal Koch

Président



✠ **Brian Farrell**

Évêque titulaire d'Abitine

Secrétaire

Table des abréviations

CCEO	<i>Code des Canons des Églises orientales</i> (1990)
CIC	<i>Code de Droit Canonique</i> (1983)
CPPUC	Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens
DO	<i>Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme</i> (1993), Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens
EG	<i>Evangelii gaudium</i> (2013), Exhortation apostolique du Pape François
LG	<i>Lumen gentium</i> (1964), Constitution dogmatique sur l'Église du Concile Vatican II
UR	<i>Unitatis redintegratio</i> (1964), Décret sur l'œcuménisme du Concile Vatican II
UUS	<i>Ut unum sint</i> (1995), Lettre encyclique de saint Jean-Paul II sur l'engagement œcuménique

Introduction

1. *La quête de l'unité est intrinsèque à la nature de l'Église*

La prière du Seigneur pour l'unité de ses disciples afin « que tous soient un » est étroitement liée à la mission qu'il leur a confiée, « afin que le monde croie » (Jn 17,21). Le Concile Vatican II a insisté sur le fait que la division entre communautés chrétiennes « s'oppose ouvertement à la volonté du Christ ; elle est pour le monde un objet de scandale et fait obstacle à la plus sainte des causes : la prédication de l'Évangile à toute créature » (*Unitatis redintegratio* [UR] 1). En échouant à être le signe visible de cette unité, les chrétiens manquent à leur devoir missionnaire de rassembler tous les hommes dans l'unité salvifique de la communion du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Nous comprenons ainsi pourquoi œuvrer pour l'unité est au cœur de notre identité comme Église. Comme l'écrit saint Jean-Paul II dans son encyclique *Ut unum sint* qui constitue une étape fondamentale dans l'engagement œcuménique de l'Église catholique, « la recherche de l'unité des chrétiens n'est pas un acte facultatif ou d'opportunité, mais une exigence qui découle de l'être même de la communauté chrétienne » (*Ut unum sint* [UUS] 49, cf. aussi 3).

2. *Une communion réelle, bien qu'imparfaite*

Le Décret sur l'œcuménisme du Concile Vatican II *Unitatis redintegratio* reconnaît que ceux qui croient au Christ et sont baptisés dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, sont véritablement nos frères et sœurs en Christ (cf. UR 3). Par le baptême, ils sont « incorporés au Christ » (*Ibid.*), c'est-à-dire « incorporés vraiment au Christ crucifié et glorifié, et régénérés pour participer à la vie divine » (UR 22). Le Concile

reconnaît en outre que les communautés auxquelles ces frères et ces sœurs appartiennent sont dotées de nombre d'éléments essentiels voulus par le Christ pour son Église, que l'Esprit Saint peut se servir d'elles comme de « moyens de salut », et qu'elles sont dans une communion réelle, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique (cf. UR 3). Le Décret s'applique à spécifier les domaines de notre vie ecclésiale où cette communion existe et s'efforce de discerner en quoi et dans quelle mesure la communion ecclésiale varie d'une communauté chrétienne à une autre. Enfin, tout en reconnaissant une valeur positive aux autres communautés chrétiennes, *Unitatis redintegratio* déplore qu'en raison de la blessure de la division entre chrétiens, « il devient plus difficile pour l'Église elle-même d'exprimer sous tous ses aspects la plénitude de la catholicité dans la réalité même de la vie » (UR 4).

3. *Le souci de l'unité des chrétiens concerne l'Église tout entière*

« Le souci de réaliser l'union » écrivaient les Pères du Concile Vatican II, « concerne l'Église tout entière, fidèles autant que pasteurs, et touche chacun selon ses capacités propres, aussi bien dans la vie quotidienne que dans les recherches théologiques et historiques » (UR 5). L'insistance du Concile sur la nécessité d'un engagement de tous les fidèles dans la tâche œcuménique, et pas seulement des théologiens et des responsables d'Église lors des rencontres de dialogue international, sera soulignée à maintes reprises dans les documents ecclésiaux postérieurs. Dans *Ut unum sint*, saint Jean-Paul II écrit que « loin d'être une prérogative exclusive du Siège apostolique, la responsabilité du dialogue œcuménique, clairement déclarée depuis le temps du Concile, incombe aussi aux Églises locales ou particulières » (UUS 31). La communion réelle, bien

qu'imparfaite, qui existe déjà entre les catholiques et les autres chrétiens baptisés peut et doit être approfondie simultanément à différents niveaux. L'expression du Pape François : « Marcher ensemble, prier ensemble, travailler ensemble » résume bien cette démarche. En partageant notre vie de foi avec d'autres chrétiens, en priant avec et pour eux, et en rendant par nos actes un témoignage commun de notre foi chrétienne, nous grandissons dans l'unité que le Seigneur désire pour son Église.

4. *L'évêque comme principe visible de l'unité*

En sa qualité de pasteur du troupeau, l'évêque a la responsabilité particulière de rassembler dans l'unité. Il est « le principe visible et le fondement de l'unité » dans son Église particulière (*Lumen gentium* [LG] 23). Le service de l'unité n'est pas seulement l'une des nombreuses tâches du ministère de l'évêque ; il en est un aspect fondamental. L'évêque « comprendra l'urgence de promouvoir l'œcuménisme » (*Apostolorum Successores* 18). Enraciné dans sa prière personnelle, le souci de l'unité doit orienter chaque aspect de son ministère : dans son enseignement de la foi, son ministère sacramentel et les décisions de son gouvernement pastoral, il est appelé à édifier et à consolider l'unité pour laquelle Jésus a prié lors de la Dernière Cène (cf. *Jn* 17). L'adhésion de l'Église catholique au mouvement œcuménique a mis en évidence une nouvelle dimension de ce ministère d'unité. En effet, le souci de l'évêque pour l'unité de l'Église s'étend à « ceux qui ne sont pas encore de l'unique troupeau » (LG 27), tout en étant nos frères et sœurs dans l'Esprit par les liens de communion réels, bien qu'imparfaits, qui unissent tous les baptisés.

Le ministère épiscopal d'unité est étroitement lié à la synodalité. Comme l'a dit le Pape François,

« l'examen attentif de la manière dont s'articulent, dans la vie de l'Église, le principe de la synodalité et le service de celui qui préside, offrira une contribution significative au progrès des relations entre nos Églises »¹. Les évêques qui composent un collège en union avec le pape exercent leur ministère pastoral et œcuménique d'une façon synodale avec l'ensemble du peuple de Dieu. Le Pape François a dit encore : « Les efforts pour édifier une Église synodale – une mission à laquelle nous sommes tous appelés, chacun selon le rôle que le Seigneur lui a confié – ont des implications théologiques importantes »², puisque tant la synodalité que l'œcuménisme sont un chemin à parcourir ensemble.

5. *Le Vademecum, un guide pour l'évêque dans son discernement*

La tâche œcuménique est et sera toujours influencée par la grande diversité des contextes dans lesquels les évêques se trouvent à vivre et à œuvrer : dans certaines régions, les catholiques sont majoritaires ; dans d'autres, ils sont une minorité face à une ou plusieurs autres communautés chrétiennes ; dans d'autres encore, le christianisme lui-même est minoritaire. Les défis pastoraux sont, eux aussi, extrêmement variés. Dans tous les cas, il appartient à l'évêque diocésain/éparchial d'apprécier les défis et les opportunités du contexte où il se trouve et de discerner comment appliquer les principes catholiques de l'œcuménisme dans son

1. Discours pour le 50^e Anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015, citant le Discours à la délégation du Patriarcat œcuménique de Constantinople du 27 juin 2015.

2. *Ibid.*

diocèse/éparchie³. Le *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, 1993 (ci-après *Directoire œcuménique [DO]*) est pour l'évêque le texte de référence dans cette tâche de discernement. Ce *Vademecum* est proposé à l'évêque comme un encouragement et un guide dans l'exercice de ses responsabilités œcuméniques.

PREMIÈRE PARTIE

La promotion de l'œcuménisme dans l'Église catholique

6. *La quête de l'unité : un défi avant tout pour les catholiques*

Unitatis redintegratio enseigne que le premier devoir des catholiques consiste à considérer « avec loyauté et attention tout ce qui, dans la famille catholique elle-même, a besoin d'être rénové et réalisé » (UR 4). Aussi, avant même d'entrer en relation avec les autres chrétiens, les catholiques doivent, dit encore ce décret, examiner « leur fidélité à la volonté du Christ par rapport à l'Église et [entreprendre], comme il le faut, un effort soutenu de rénovation et de réforme » (UR 4). Un tel renouveau intérieur dispose et prépare l'Église au dialogue et à l'engagement avec d'autres chrétiens. C'est un effort qui concerne à la fois les structures ecclésiales (Section A) et la formation œcuménique du peuple de Dieu tout entier (Section B).

3. Toutes les références aux diocèses, aux évêques diocésains et aux structures diocésaines doivent être entendues comme s'appliquant aussi aux éparchies, à leurs évêques et à leurs structures.

A. Les structures œcuméniques aux niveaux local et régional

7. *L'évêque, un homme de dialogue qui promeut l'engagement œcuménique*

Christus Dominus (13) décrit l'évêque comme un homme de dialogue qui va à la rencontre des hommes et des femmes de bonne volonté dans la poursuite commune de la vérité, au moyen d'une conversation caractérisée par la clarté et l'humilité, et dans un esprit de charité et d'amitié. Le *Code de Droit Canonique* [CIC] développe cette idée au canon 383 §3, en déclarant, à propos des responsabilités œcuméniques de l'évêque : « Qu'envers les frères qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique, il se comporte avec bonté et charité » et « en encourageant l'œcuménisme tel que le comprend l'Église ». La tâche œcuménique de l'évêque consiste donc à promouvoir à la fois le « dialogue de la charité » et « le dialogue de la vérité ».

8. *La responsabilité de l'évêque d'orienter et diriger les initiatives œcuméniques*

À côté de sa disposition personnelle au dialogue, l'évêque exerce aussi un rôle de leadership et de gouvernement. *Unitatis redintegratio* évoque l'engagement du peuple de Dieu dans diverses activités œcuméniques, mais toujours « sous la vigilance de leur pasteur » (UR 4). Le Canon 755, situé dans la partie du Code dédiée à la fonction d'enseignement de l'Église, stipule : « Il appartient en premier lieu au collège des évêques tout entier et au Siège apostolique d'encourager et de diriger chez les catholiques le mouvement œcuménique » (CIC 755 §1). Il appartient en outre aux évêques, soit individuellement, soit en tant que conférences épiscopales ou synodes, d'établir des règles

pratiques « selon les divers besoins et les occasions favorables... en tenant compte des dispositions portées par l'autorité suprême de l'Église » (CIC 755 §2 et CCEO 904 ; cf. aussi *Apostolorum Successores* 18). En établissant ces règles, les évêques, agissant soit individuellement soit dans le cadre de la conférence épiscopale, veilleront à éviter toute confusion ou incompréhension et toute occasion de scandale parmi les fidèles.

Le *Code des Canons des Églises orientales* [CCEO], qui dédie à l'œcuménisme un titre entier (XVIII), souligne que les Églises orientales ont « la charge spéciale » de promouvoir l'unité de toutes les Églises orientales, et met en relief le rôle de l'évêque éparchial dans cette tâche : il favorisera l'unité « par la prière en premier lieu, par l'exemple de la vie, par une fidélité religieuse à l'égard des anciennes traditions des Églises orientales, par une meilleure connaissance réciproque, par la collaboration et l'estime fraternelle des choses et des esprits » (Canon 903).

9. *La nomination de délégués à l'œcuménisme*

Le *Directoire œcuménique* (cf. 41) recommande aux évêques de nommer un délégué diocésain pour les questions œcuméniques, qui sera leur proche collaborateur et leur conseiller en matière œcuménique. Il propose en outre aux évêques d'instituer une commission œcuménique diocésaine chargée de les assister dans la mise en œuvre de l'enseignement de l'Église sur l'œcuménisme, tel que cet enseignement est établi dans ses documents et dans les directives de la conférence épiscopale ou du synode (cf. 42-45). Le délégué à l'œcuménisme et les membres de la commission œcuménique peuvent être d'importants points de contact avec les autres communautés chrétiennes et peuvent représenter l'évêque dans les

rencontres œcuméniques. Pour encourager les paroisses catholiques à s'engager pleinement dans le mouvement œcuménique au niveau local, nombre d'évêques ont trouvé utile de promouvoir la nomination d'assistants paroissiaux à l'œcuménisme, comme le propose le *Directoire œcuménique* (cf. 45 et 67).

10. *La commission œcuménique des conférences épiscopales ou des synodes des Églises orientales catholiques*

Lorsque les conférences épiscopales ou les synodes sont suffisamment importants, le *Directoire œcuménique* recommande la création d'une commission épiscopale chargée de promouvoir l'activité œcuménique (cf. 46-47). Cette commission sera assistée par une équipe d'experts et dotée, si possible, d'un secrétariat permanent. L'une des principales tâches de la commission consistera à traduire les documents œcuméniques de l'Église en initiatives concrètes appropriées au contexte local. Au cas où le nombre des membres d'une conférence épiscopale serait trop limité pour permettre l'instauration d'une commission épiscopale, le *Directoire œcuménique* suggère qu'au moins un évêque soit nommé responsable des tâches œcuméniques (cf. 46), qui pourra être assisté par des conseillers compétents.

La commission œcuménique devra soutenir et conseiller les évêques et les divers bureaux de la conférence épiscopale dans l'accomplissement de leurs tâches œcuméniques. Le *Directoire œcuménique* propose que la commission collabore avec les institutions œcuméniques existantes aux niveaux national ou territorial. Lorsque cela semblera approprié, la commission pourra organiser des dialogues ou des consultations avec d'autres communautés chrétiennes. Les membres de la commission pourront représenter la

communauté catholique ou désigner un représentant lorsqu'est adressée une invitation à participer à un événement marquant de la vie d'une autre communauté chrétienne. Réciproquement, ils devront assurer un niveau approprié de représentation des invités œcuméniques ou des délégués lors des moments importants de la vie de l'Église catholique. *Apostolorum Successores* (cf. 170) suggère d'inviter des observateurs issus des autres communautés chrétiennes aux synodes diocésains, après consultations avec les responsables de ces communautés.

La visite *ad limina Apostolorum* peut être une occasion pour les évêques de partager leurs expériences et préoccupations œcuméniques avec le Saint-Père, avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et avec d'autres bureaux de la Curie. C'est aussi une occasion pour eux de demander des informations ou des conseils auprès du Conseil pontifical.

B. La dimension œcuménique de la formation

11. Un peuple disposé au dialogue et à l'engagement œcuméniques

À travers la formation, l'évêque peut faire en sorte que les fidèles de son diocèse soient correctement préparés à s'engager aux côtés d'autres chrétiens. *Unitatis redintegratio* (cf. 11) recommande à ceux qui s'engagent dans le dialogue œcuménique d'aborder cette tâche avec « amour de la vérité, charité et humilité ». Ces trois dispositions fondamentales doivent être au cœur de la formation œcuménique du peuple de Dieu tout entier.

En premier lieu, l'œcuménisme ne présuppose pas le compromis, comme si l'unité devait être réalisée aux dépens de la vérité. Au contraire, la quête de l'unité nous conduit à une meilleure appréciation de la vérité révélée de Dieu. En conséquence, l'essence de la

formation œcuménique consiste à « expliquer la foi catholique de façon plus profonde et plus juste, en utilisant une manière de parler et un langage qui soient facilement accessibles, même aux frères séparés » (UR 11). Ces explications doivent souligner le fait qu'il existe « un ordre ou une hiérarchie des vérités dans la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec le fondement de la foi chrétienne » (UR 11). Bien que toutes les vérités révélées doivent être accueillies avec la même foi divine, leur signification dépend de leur rapport aux mystères salvifiques de la Trinité et du salut en Christ, sources de toutes les doctrines chrétiennes. En évaluant les vérités au lieu de simplement les énumérer, les catholiques peuvent acquérir une compréhension plus exacte de l'unité qui existe entre les chrétiens.

En second lieu, la vertu de charité exige que les catholiques évitent les présentations polémiques de l'histoire chrétienne et de la théologie, et en particulier les interprétations déviées des positions des autres chrétiens (cf. UR 4 et 10). Animés par l'esprit de charité, les formateurs s'efforceront au contraire de mettre toujours l'accent sur la foi que les catholiques partagent avec les autres chrétiens, en présentant les différences théologiques qui les divisent de façon équilibrée et exacte. En procédant ainsi, le travail de formation peut aider à surmonter les obstacles qui s'opposent au dialogue entre chrétiens (cf. UR 11).

Le Concile Vatican II a insisté sur le fait qu'« il n'y a pas de véritable œcuménisme sans conversion intérieure » (UR 7). En adoptant comme il convient une attitude humble, les catholiques sont amenés à apprécier « ce que Dieu réalise en ceux qui appartiennent aux autres Églises et Communautés ecclésiales » (UUS 48), ce qui leur permet en retour d'apprendre de ces frères et sœurs et de recevoir leurs dons. De même, ils doivent

faire preuve d'humilité lorsque, dans la rencontre avec ces autres chrétiens, une vérité vient au jour qui « pourrait demander la révision de certaines affirmations ou de certaines attitudes » (UUS 36).

i) La formation des laïcs, des séminaristes et du clergé

12. Un aperçu des recommandations du Directoire sur la formation

La dimension œcuménique doit être présente dans tous les aspects et dans toutes les disciplines de la formation chrétienne. Le *Directoire œcuménique* présente en premier lieu des orientations pour la formation œcuménique de tous les fidèles (cf. 58-69). Cette formation consiste principalement dans l'étude et l'annonce de la Parole, la catéchèse, la liturgie et la vie spirituelle dans divers contextes, tels que la famille, la paroisse, l'école et les associations de laïcs. Le *Directoire* fournit ensuite diverses orientations pour la formation de ceux qui sont engagés dans le travail pastoral, qu'ils soient ordonnés (cf. 70-82) ou laïcs (cf. 83-86). Il recommande d'une part que tous les cours soient caractérisés par une dimension et une sensibilité œcuméniques, et d'autre part qu'un cours obligatoire dédié spécifiquement à l'œcuménisme soit institué dans le cadre du premier cycle des études de théologie (cf. 79). Le *Directoire* insiste tout particulièrement sur la dimension œcuménique de la formation dans les séminaires, et recommande que soit donné à tous les séminaristes la possibilité de vivre une expérience œcuménique (cf. 70-82). Ce document prend également en considération la formation continue en œcuménisme des prêtres, diacres, religieux et laïcs (cf. 91).

En 1997, le Conseil pontifical a publié des directives intitulées *La dimension œcuménique dans la formation de ceux qui travaillent dans le ministère*

pastoral. Ce document est divisé en deux parties, portant respectivement sur la nécessité de donner une dimension œcuménique à tous les champs de la formation théologique et sur les éléments qui doivent être présents dans les cours dédiés spécifiquement à l'étude de l'œcuménisme.

ii) L'utilisation des médias sociaux et des sites internet diocésains

13. Une approche œcuménique dans l'utilisation des médias

Le manque de communication entre les communautés chrétiennes a eu pour effet d'approfondir au cours des siècles les divergences existant entre elles. Les efforts pour renouer et renforcer la communication peuvent jouer un rôle essentiel dans le rapprochement des chrétiens divisés. Les personnes qui représentent l'Église dans les moyens de communication sociale doivent être animées des dispositions œcuméniques décrites ci-dessus. La présence catholique dans les médias doit démontrer que les catholiques estiment leurs frères et sœurs chrétiens, qu'ils sont ouverts à l'écoute des autres et désireux d'apprendre d'eux.

14. Quelques recommandations pour les sites diocésains

Internet est chaque jour davantage le moyen à travers lequel le visage de l'Église est perçu à travers le monde. C'est un lieu où tant les fidèles catholiques que les autres peuvent trouver l'Église locale représentée, et d'après lequel ils peuvent juger ses priorités et ses engagements. Une attention particulière doit donc être donnée à cette nouvelle dimension de la vie ecclésiale. L'engagement de l'Église catholique au service de l'unité des chrétiens en obéissance au Christ, ainsi que l'amour et l'estime des catholiques envers les autres

communautés chrétiennes, doivent être immédiatement évidents sur les sites diocésains. Ceux qui administrent les sites diocésains doivent être conscients de leurs responsabilités en matière de formation chrétienne. Le délégué diocésain à l'œcuménisme et la commission pour l'unité des chrétiens doivent être faciles à repérer et à contacter à travers le site. Il serait très utile en outre que le site indique les liens vers les pages de la commission pour l'unité des chrétiens de la conférence épiscopale ou du synode, vers le site du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, et vers les conseils œcuméniques locaux ou nationaux.

La page œcuménique du site diocésain est un excellent endroit pour faire connaître les événements et les nouvelles. Cependant, il convient de demander toujours la permission avant d'utiliser des photos des partenaires œcuméniques car, dans certains cas, la publicité peut leur créer des difficultés.

Recommandations pratiques

- ▶ Se familiariser avec le *Directoire œcuménique*, et l'utiliser.
- ▶ Nommer un délégué diocésain à l'œcuménisme. Le *Directoire œcuménique* (41) recommande que chaque diocèse ait un délégué à l'œcuménisme qui soit un proche collaborateur de l'évêque dans les matières œcuméniques et puisse représenter le diocèse auprès des autres communautés chrétiennes locales. Si possible, ce rôle devra être distinct de celui du délégué au dialogue interreligieux.
- ▶ Instituer une commission œcuménique diocésaine. Le *Directoire œcuménique* (42-44) propose que chaque diocèse ait une commission chargée d'introduire une dimension œcuménique dans

chaque aspect de la vie de l'Église locale. Elle sera chargée de superviser la formation œcuménique, d'organiser des consultations avec les autres communautés chrétiennes, et de promouvoir avec elles un témoignage de foi commun.

- ▶ Encourager la nomination d'assistants paroissiaux à l'œcuménisme. Le *Directoire œcuménique* (67 ; cf. aussi 45) recommande que chaque paroisse soit « le lieu de l'authentique témoignage œcuménique », et qu'un paroissien soit chargé des relations œcuméniques locales.
 - ▶ Se familiariser avec les règles établies par la conférence épiscopale ou le synode. Le *Directoire œcuménique* (46-47) suggère que chaque conférence épiscopale ou synode institue une commission d'évêques assistée par un secrétariat permanent ou, à défaut, qu'elle désigne un évêque responsable de l'engagement œcuménique. Cette commission ou cet évêque seront chargés non seulement de veiller à l'application des règles mentionnées ci-dessus, mais aussi d'entretenir des contacts avec les instances œcuméniques au niveau national.
 - ▶ Veiller à ce qu'il existe dans tous les séminaires et dans toutes les facultés catholiques de théologie du diocèse un cours obligatoire sur l'œcuménisme, et que les cours de théologie et autres branches de la connaissance aient une dimension œcuménique.
 - ▶ Diffuser la documentation et le matériel œcuméniques sur le site diocésain.
 - ▶ Diffuser les nouvelles œcuméniques sur le site diocésain afin que les fidèles du diocèse puissent voir que leur évêque rencontre, prie et travaille avec les autres communautés chrétiennes locales.
-

DEUXIÈME PARTIE

Les relations de l'Église catholique avec les autres chrétiens

15. *Les diverses modalités de l'engagement œcuménique aux côtés d'autres chrétiens*

Le mouvement œcuménique étant un et indivisible, il doit toujours être vu comme un tout. Cependant, il revêt des formes différentes en fonction des diverses dimensions de la vie ecclésiale. L'œcuménisme spirituel promeut la prière, la conversion et la sainteté de vie en vue de l'unité des chrétiens. Le dialogue de la charité privilégie la rencontre dans les relations quotidiennes et la collaboration en vue de renforcer et approfondir le lien que nous partageons déjà avec les autres chrétiens en vertu du baptême. Le dialogue de la vérité se penche sur les questions doctrinales essentielles en vue de la guérison des divisions entre chrétiens. Le dialogue de la vie comprend toutes les occasions de rencontre et de collaboration avec les autres chrétiens dans le cadre d'initiatives pastorales communes, dans la mission vers le monde et à travers la culture. Ces formes d'œcuménisme sont distinguées ici pour la clarté de l'exposé ; mais il faut toujours garder présent à l'esprit qu'elles sont étroitement liées et constituent des aspects d'une même réalité qui s'enrichissent mutuellement. Nombre d'initiatives œcuméniques impliquent d'ailleurs plusieurs de ces dimensions simultanément. Les distinctions introduites dans ce document ont uniquement pour but d'aider l'évêque dans son discernement⁴.

4. Par exemple, puisque ce *Vademecum* adopte la perspective de l'évêque, la *communicatio in sacris* est

A. L'œcuménisme spirituel

16. Prière, conversion et sainteté de vie

L'œcuménisme spirituel est décrit dans *Unitatis redintegratio* (8) comme étant « l'âme de tout l'œcuménisme ». À chaque liturgie eucharistique, les catholiques demandent au Seigneur de donner « unité et paix » à l'Église (Rite romain, avant le signe de paix) ou prient « pour la stabilité des saintes Églises de Dieu et pour l'union de tous » (Divine Liturgie de Saint-Jean Chrysostome, Litanie de paix).

L'œcuménisme spirituel consiste non seulement dans la prière pour l'unité des chrétiens, mais aussi dans « la conversion du cœur et [la] sainteté de vie » (UR 8). En effet : « Que les fidèles se souviennent tous qu'ils favoriseront l'union des chrétiens, bien plus, qu'ils la réaliseront, dans la mesure où ils s'appliqueront à vivre plus purement selon l'Évangile » (UR 7). L'œcuménisme spirituel demande une conversion et une réforme de vie ou, comme l'a dit le Pape Benoît XVI, « des gestes concrets qui pénètrent les âmes et remuent les consciences, appelant chacun à cette conversion intérieure qui est le présupposé de tout progrès sur la voie de l'œcuménisme »⁵. Dans la même ligne de pensée, le Cardinal Walter Kasper a déclaré : « Ce n'est que dans la conversion et le renouvellement des esprits que les liens blessés de la communion pourront être guéris »⁶.

envisagée ici comme une question pastorale plutôt que comme un aspect de l'œcuménisme spirituel.

5. Premier message du Pape Benoît XVI au terme de la Concélébration eucharistique avec les Cardinaux électeurs dans la Chapelle Sixtine, 20 avril 2005.

6. Walter Kasper, *Manuel d'œcuménisme spirituel*, Nouvelle Cité, 2007, n. 6.

17. *Prier avec les autres chrétiens*

Étant donné qu'ils partagent une communion réelle en tant que frères et sœurs en Christ, les catholiques non seulement peuvent mais doivent rechercher les occasions de prier avec les autres chrétiens. Certaines formes de prière sont particulièrement appropriées à la recherche de l'unité des chrétiens. De même que nous récitons le Notre Père à la fin du rite du Baptême en reconnaissant ainsi la dignité d'enfants du même Père que nous avons acquise, il est approprié de réciter cette même prière avec les autres chrétiens avec qui nous partageons le baptême.

De façon similaire, l'ancienne pratique chrétienne de réciter ensemble les psaumes et les cantiques de l'Écriture (la Prière de l'Église), une tradition commune à nombre de communautés chrétiennes, se prête bien à la prière dans un contexte œcuménique (cf. DO 117-119)⁷.

En promouvant la prière commune, les catholiques doivent être conscients que certaines communautés chrétiennes ne pratiquent pas la prière avec d'autres chrétiens, comme c'était aussi le cas autrefois pour l'Église catholique.

18. *Prière pour l'unité : la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens*

Le Concile Vatican II a enseigné que « la réconciliation de tous les chrétiens dans l'unité d'une seule et unique Église du Christ dépasse les forces et les capacités humaines » (UR 24). En priant pour l'unité, nous reconnaissons que l'unité est un don de l'Esprit Saint et

7. Voir aussi *Seigneur, ouvre nos lèvres*, Document du Comité mixte de dialogue anglican-catholique de France, 2014.

pas un but que nous pouvons atteindre par nos seuls efforts. La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens est célébrée chaque année du 18 au 25 janvier ou, dans certaines parties du monde, aux alentours de la Fête de la Pentecôte. Chaque année, un livret est préparé à cette intention par un groupe œcuménique de chrétiens d'une région particulière. Centré sur un passage des Écritures, ce document propose un thème, une célébration œcuménique et une série de brèves réflexions scripturaires pour chaque jour de la semaine. L'évêque peut soutenir très efficacement la cause de l'unité des chrétiens, d'une part en prenant part à un office de prière œcuménique avec d'autres responsables d'Église pour marquer cette semaine de prière et, d'autre part, en encourageant les paroisses et les groupes à travailler en lien avec les autres communautés chrétiennes présentes sur le territoire afin d'organiser ensemble des temps particuliers de prière pendant cette semaine.

*19. Prier les uns pour les autres et pour les besoins
du monde*

Un important aspect de l'œcuménisme spirituel consiste tout simplement à prier pour nos frères et sœurs en Christ, et en particulier pour ceux qui sont proches de nous. Même si les relations œcuméniques se heurtent à des difficultés au niveau local ou si nos ouvertures en direction des autres chrétiens ne sont pas payées de retour, nous pouvons continuer à prier pour eux. Cette prière peut devenir une composante ordinaire de notre prière personnelle et des intercessions dans nos liturgies.

Ut unum sint enseigne qu'« il n'y a pas d'événement important et significatif qui ne soit enrichi par la présence mutuelle et par la prière des chrétiens » (25). Les chrétiens de traditions diverses partagent une même sollicitude pour la communauté locale dans laquelle ils vivent et les défis particuliers auxquels elle

doit faire face. Les chrétiens peuvent manifester leur engagement commun en fêtant ensemble les anniversaires ou événements marquants de la vie de la communauté et en priant ensemble pour ses besoins particuliers. Les grandes questions mondiales telles que les guerres, la pauvreté, le drame des migrants, les injustices et la persécution des chrétiens et d'autres groupes religieux requièrent aussi l'attention des chrétiens, qui peuvent se réunir pour prier pour la paix ou pour les plus vulnérables.

20. *Les saintes Écritures*

Unitatis redintegratio affirme que les Écritures sont « un instrument insigne entre les mains puissantes de Dieu pour obtenir l'unité » (21). Le *Directoire œcuménique* recommande que tout soit fait pour encourager les chrétiens à lire ensemble les Écritures. En effet, dit encore ce document, cela affermit le lien d'unité qui les unit déjà, les ouvre à l'action unifiante de Dieu, et renforce le témoignage commun rendu à la Parole de Dieu (cf. 183). Avec tous les autres chrétiens, les catholiques partagent les saintes Écritures et, avec nombre d'entre eux, un même lectionnaire dominical. Cet héritage biblique commun leur donne des occasions pour se réunir dans la prière ou pour des échanges fondés sur les Écritures, des *lectio divina*, des publications et traductions conjointes⁸, et même des pèlerinages œcuméniques aux lieux saints de la Bible. Le ministère de la prédication peut être un moyen particulièrement efficace de montrer que les chrétiens se nourrissent à la source commune des saintes Écritures.

8. Cf. Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et Alliance biblique universelle, *Directives concernant la coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible* (nouvelle édition révisée en 1987).

Les prêtres catholiques et les autres ministres chrétiens peuvent, lorsque cela est approprié, s'inviter mutuellement à partager ce ministère dans leurs célébrations non-eucharistiques respectives (DO 135 ; cf. aussi 118 et 119).

21. *Fêtes et temps liturgiques*

De même, nous partageons avec la plupart des autres traditions chrétiennes les grands moments de l'année liturgique : Noël, Pâques et la Pentecôte. Avec nombre d'entre elles, nous partageons aussi les temps liturgiques de l'Avent et du Carême. Dans maintes parties du monde, ce calendrier commun permet aux chrétiens de se préparer ensemble à la célébration des principales fêtes chrétiennes. Dans certains diocèses, l'évêque catholique publie avec les autres responsables d'Église une déclaration conjointe à l'occasion de ces importantes célébrations.

22. *Saints et martyrs*

« L'œcuménisme des saints, des martyrs », écrit saint Jean-Paul II dans *Tertio millennio adveniente*, « est peut-être celui qui convainc le plus ». Et il poursuit : « La voix de la *communio sanctorum* est plus forte que celle des fauteurs de division » (37). Nos Églises sont déjà unies par la communion que partagent les saints et les martyrs. Une dévotion commune à un saint, un sanctuaire ou une image particulière peut être l'occasion d'organiser un pèlerinage, une procession ou une célébration œcuménique. Les catholiques en général, et les évêques catholiques en particulier, peuvent contribuer à renforcer les liens d'unité entre chrétiens en encourageant les dévotions communes déjà existantes.

Dans certaines parties du monde, les chrétiens sont victimes de persécutions. Le Pape François a

souvent parlé de « l'œcuménisme du sang »⁹. Ceux qui persécutent les chrétiens reconnaissent souvent mieux que les chrétiens eux-mêmes l'unité existant entre eux. En honorant les chrétiens issus d'une autre tradition qui ont subi le martyre, les catholiques reconnaissent les dons que le Christ a répandus sur eux et dont ils rendent un témoignage puissant (cf. UR 4). En outre, bien que notre communion avec les communautés dont ces martyrs sont issus soit encore imparfaite, elle « est déjà parfaite en ce que nous considérons tous comme le sommet de la vie de grâce, la *martyria* jusqu'à la mort, la communion la plus vraie avec le Christ » (UUS 84, cf. aussi 12, 47, 48 et 79).

23. *La contribution de la vie consacrée à l'unité des chrétiens*

La vie consacrée, enracinée dans la tradition commune de l'Église indivise, a indéniablement une vocation particulière à promouvoir l'unité. Tant les communautés monastiques et religieuses établies de longue date que les nouvelles communautés et mouvements ecclésiaux peuvent être des lieux privilégiés où l'on pratique l'hospitalité œcuménique, la prière pour l'unité, et l'« échange de dons » entre chrétiens. Certaines communautés de fondation récente ont pour charisme particulier la promotion de l'unité des chrétiens, et quelques-unes d'entre elles accueillent même parmi leurs membres des personnes issues d'autres traditions chrétiennes. Dans l'Exhortation apostolique *Vita consecrata*, saint Jean-Paul II écrit : « Il est [...] urgent que, dans la vie des personnes consacrées, on réserve plus de place à la prière œcuménique et au témoignage

9. Voir par exemple les paroles du Pape François en la Basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem, 25 mai 2014.

authentiquement évangélique ». En effet, ajoute-t-il, « aucun institut de vie consacrée ne doit se sentir dispensé de travailler pour cette cause » (100-101).

24. *La purification de la mémoire*

L'expression « purification de la mémoire » tire son origine du Concile Vatican II. L'avant-dernier jour du Concile (7 décembre 1965), dans une déclaration commune, saint Paul VI et le Patriarche Athénagoras ont « enlevé de la mémoire » de l'Église les sentences d'excommunication de l'an 1054. Dix ans plus tard, saint Paul VI a utilisé pour la première fois l'expression « purification de la mémoire ». Comme l'écrit saint Jean-Paul II : « L'assemblée conciliaire se terminait ainsi par un acte solennel qui était en même temps une purification de la mémoire historique, un pardon réciproque, et un engagement solidaire pour la recherche de la communion » (UUS 52). Dans cette même encyclique, saint Jean-Paul II souligne la nécessité de surmonter « certains refus de pardonner », « l'enfermement dans la condamnation des 'autres' de manière non évangélique », et « un mépris qui découle de présomptions malsaines » (15). Du fait que les communautés chrétiennes ont grandi séparément les unes des autres en éprouvant souvent des ressentiments, dans certains cas ces attitudes se sont cristallisées. La mémoire d'un grand nombre de communautés chrétiennes demeure blessée par un passé de conflits religieux et nationaux. Néanmoins, quand des communautés opposées par des divisions historiques sont capables de se rejoindre dans une relecture commune de l'histoire, la réconciliation des mémoires devient possible.

La commémoration du 500^e anniversaire de la Réforme en 2017 est un exemple de guérison des mémoires. Dans le rapport de dialogue *Du conflit à la*

Communion, catholiques et luthériens se sont demandés comment ils pouvaient transmettre leurs traditions respectives « de façon à ce qu'elles ne creusent pas de nouvelles tranchées entre confessions chrétiennes » (12)¹⁰. Ils ont ainsi découvert qu'il était possible d'adopter une nouvelle approche de leur histoire : « Ce qui est advenu dans le passé ne peut être changé ; mais ce dont on se souvient de ce passé et la façon dont on transmet ce souvenir peuvent, au cours du temps, se modifier. Le souvenir rend le passé présent. Si le passé lui-même ne peut être altéré, l'empreinte du passé dans le présent le peut » (16).

Recommandations pratiques

- ▶ Prier régulièrement pour l'unité des chrétiens.
- ▶ Marquer la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens par un office de prière organisé de façon œcuménique et encourager les paroisses à en faire autant.
- ▶ Étudier avec les autres responsables d'Église la possibilité d'organiser conjointement des journées d'étude de l'Écriture, des pèlerinages/processions œcuméniques, de poser des gestes symboliques, ou éventuellement de convenir d'échanges de reliques ou d'images saintes.
- ▶ Publier avec un ou plusieurs autres responsables d'Église un message conjoint à l'occasion des Fêtes de Noël ou de Pâques.
- ▶ Tenir un office de prière œcuménique pour une intention commune avec d'autres communautés chrétiennes locales.

10. Commission luthéro-catholique sur l'unité, *Du conflit à la communion*, Olivetan (éd.), Lyon, 2014.

- ▶ Encourager les prêtres ou les assistants pastoraux du diocèse à rencontrer régulièrement les ministres et responsables des autres communautés chrétiennes travaillant dans le voisinage pour prier ensemble.
 - ▶ Se tenir informé du travail œcuménique des communautés de vie consacrée et des mouvements ecclésiaux et l'encourager.
 - ▶ Demander à la commission diocésaine de travailler avec d'autres communautés chrétiennes pour discerner si une purification des mémoires est nécessaire, et suggérer des initiatives concrètes destinées à la faciliter.
-

B. Le dialogue de la charité

25. Le fondement baptismal du dialogue de la charité

Tout œcuménisme est baptismal. Si les catholiques considèrent tous les êtres humains comme leurs frères et sœurs en vertu de leur Créateur commun, ils reconnaissent un lien beaucoup plus profond avec les chrétiens baptisés issus d'autres communautés chrétiennes qui sont leurs frères et sœurs *en Christ*, selon l'usage du Nouveau Testament et des Pères de l'Église. C'est pourquoi le dialogue de la charité participe non seulement de la fraternité humaine, mais aussi des liens de communion forgés par le baptême.

26. Une culture de la rencontre dans les institutions et les événements œcuméniques

Les catholiques ne doivent pas attendre que les autres chrétiens viennent à leur rencontre ; au contraire, ils doivent toujours être prêts à faire le premier pas vers les autres (cf. UR 4). Cette « culture de la rencontre » est le présupposé de tout œcuménisme véritable. C'est pourquoi il est important que les catholiques participent, autant que possible, aux diverses

institutions œcuméniques, que ce soit au niveau local, diocésain ou national. Les organismes tels que les conseils d'Églises et les conseils chrétiens édifient la compréhension mutuelle et la coopération (cf. *DO* 166-171). Les catholiques ont le devoir de participer au mouvement œcuménique particulièrement là où ils sont majoritaires (cf. *DO* 32). Le dialogue de la charité s'édifie à travers l'accumulation d'initiatives simples qui renforcent les liens de communion : échanges de messages ou de délégations pour les occasions particulières ; visites réciproques et rencontres entre responsables pastoraux locaux ; jumelages ou accords entre communautés ou institutions (diocèses, paroisses, séminaires, écoles et chorales). Par nos paroles et nos gestes, nous manifestons ainsi notre amour non seulement pour nos frères et nos sœurs en Christ, mais aussi pour les communautés chrétiennes auxquelles ils appartiennent, puisque nous reconnaissons avec joie et apprécions les valeurs réellement chrétiennes que nous y trouvons (cf. *UR* 4).

Nombreux sont les évêques qui ont pu expérimenter, à l'occasion de ce dialogue de la charité, que l'œcuménisme n'est pas seulement un devoir de leur ministère, mais qu'il est aussi une source d'enrichissement et un motif de joie qui leur fait dire : « Quel plaisir, quel bonheur de se trouver entre frères » (*Ps* 133,1).

Recommandations pratiques

- ▶ Faire le premier pas pour rencontrer d'autres responsables d'Église.
 - ▶ Prier en privé et publiquement pour les autres responsables d'Église présents dans le diocèse.
 - ▶ Assister, autant qu'il est possible et approprié, aux liturgies d'ordination/installation/accueil des autres responsables d'Église dans le diocèse.
 - ▶ Inviter, lorsque les circonstances le permettent, les autres responsables d'Églises à des célébrations liturgiques et autres événements importants.
 - ▶ S'informer de l'existence de conseils d'Églises et autres institutions œcuméniques dans le diocèse et y participer autant que possible.
 - ▶ Informer les autres responsables d'Église des nouvelles et des événements importants.
-

C. Le dialogue de la vérité

27. *Le dialogue comme échange de dons*

Dans *Ut unum sint*, saint Jean-Paul II écrit que le dialogue « est devenu une nécessité explicite, une des priorités de l'Église » (UUS 31). À travers le dialogue œcuménique, chaque participant acquiert « une connaissance plus conforme à la vérité, en même temps qu'une estime plus juste de l'enseignement et de la vie » de ses partenaires de dialogue (UR 4). Saint Jean-Paul II précise que « le dialogue ne se limite pas à un échange d'idées [...], il est toujours un 'échange de dons' » (UUS 28). Dans cet échange, « chacune des parties apporte aux autres et à toute l'Église le bénéfice de ses propres dons » (LG 13). Le Pape François appelle à prêter une attention active aux dons des autres chrétiens ou aux domaines qui rencontrent nos propres besoins ecclésiaux et dans lesquels nous pouvons apprendre

d'eux : « Si vraiment nous croyons en la libre et généreuse action de l'Esprit, nous pouvons apprendre tant de choses les uns des autres ! Il ne s'agit pas seulement de recevoir des informations sur les autres afin de mieux les connaître, mais de recueillir ce que l'Esprit a semé en eux comme don aussi pour nous » (EG 246).

28. *Un dialogue qui nous mène à la vérité tout entière*

Le dialogue de la vérité est le dialogue théologique qui vise à la restauration de l'unité dans la foi. Dans *Ut unum sint*, saint Jean-Paul II se demande : « Qui pourrait considérer comme légitime une réconciliation obtenue au prix de la vérité ? » (18). Il insiste sur le fait que la pleine communion ne pourra être atteinte que par « l'acceptation de la vérité tout entière, à laquelle l'Esprit Saint introduit les disciples du Christ » (UUS 36). Cette même conviction se retrouve dans la Déclaration commune du Pape François et du Patriarche œcuménique Bartholomée à Jérusalem en 2014, où ils déclarent : « Nous affirmons une fois encore que le dialogue théologique ne recherche pas le plus petit dénominateur commun sur lequel aboutir à un compromis, mais qu'il est plutôt destiné à approfondir la compréhension de la vérité tout entière que le Christ a donnée à son Église, une vérité que nous ne cessons jamais de mieux comprendre lorsque nous suivons les impulsions de l'Esprit Saint ».

29. *Le dialogue théologique aux niveaux international, national et diocésain*

Dans les années qui ont suivi le Concile Vatican II, l'Église catholique s'est engagée dans nombre de dialogues théologiques internationaux bilatéraux avec les communions chrétiennes mondiales, visant à surmonter les divisions dues à des désaccords

théologiques anciens. La tâche de ces commissions de dialogue était d'aborder les divergences théologiques qui avaient provoqué ces divisions, mais en mettant de côté le langage polémique et les préjugés du passé et en prenant comme point de départ la tradition commune¹¹. Ces dialogues ont abouti à des documents dans lesquels les partenaires du dialogue ont tenté de déterminer dans quelle mesure ils partagent la même foi : ils ont étudié leurs différences et se sont efforcés d'étendre le champ de ce qu'ils croient en commun et d'identifier les points sur lesquels une réflexion plus approfondie était nécessaire. Les résultats de ces dialogues fournissent un cadre pour discerner ce que les partenaires peuvent ou ne peuvent pas faire ensemble sur la base de leur foi commune.

Non moins important est le travail des nombreuses commissions nationales de dialogue travaillant sous l'autorité des conférences épiscopales. Ces commissions nationales sont souvent elles-mêmes en dialogue avec les commissions internationales. D'une part, elles leurs suggèrent de nouveaux champs prometteurs à explorer, d'autre part, elles reçoivent et commentent leurs documents.

Le dialogue de la vérité mené aux niveaux national et diocésain peut jouer un rôle particulièrement important en ce qui concerne la signification et la célébration valide du baptême. Des autorités ecclésiales locales ont été en mesure de formuler des déclarations communes par lesquelles elles exprimaient la reconnaissance mutuelle des baptêmes (cf. *DO 94*). D'autres groupes de travail et initiatives œcuméniques

11. On trouvera des informations sur ces dialogues dans l'Annexe de ce document.

apportent, eux aussi, une contribution précieuse au dialogue de la vérité¹².

30. *Le défi de la réception*

La réception est le processus par lequel l'Église discerne et assimile ce qu'elle reconnaît comme étant un enseignement authentiquement chrétien. La communauté chrétienne a exercé un tel discernement depuis la première annonce de la Parole et tout au long de l'histoire des Conciles œcuméniques et du magistère de l'Église. La réception a pris un sens nouveau à l'ère de l'œcuménisme. Alors qu'au fil des années, les dialogues bilatéraux et multilatéraux ont produit un grand nombre d'accords et de déclarations communes, ces textes ne sont pas toujours entrés dans la vie des communautés chrétiennes. Le document sur la réception du Groupe mixte de travail entre le Conseil œcuménique des Églises et l'Église catholique¹³ définit la réception œcuménique comme étant « l'attitude évangélique nécessaire pour que les résultats du dialogue puissent être adoptés par une tradition ecclésiale » (15). Saint Jean-Paul II a insisté sur la nécessité d'« un sérieux examen qui doit impliquer le peuple de Dieu dans son ensemble, de diverses

12. Par exemple le *Groupe des Dombes*, l'*Ökumenischer Arbeitskreis evangelischer und katholischer Theologen*, les conversations théologiques avec les Églises orthodoxes orientales de la *Fondation Pro Oriente*, les *Conversations de Malines*, *Catholics and Evangelicals Together* et le *Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée*.

13. *Neuvième rapport du Groupe mixte de travail du Conseil œcuménique des Églises et de l'Église catholique (2007-2012)*, *Appendice A : La réception, enjeu fondamental des avancées œcuméniques*, 15.

manières et en fonction des différentes compétences » afin que la réception des accords bilatéraux devienne effective (UUS 80). Le processus de réception doit impliquer l'ensemble de l'Église dans l'exercice du *sensus fidei* : laïcs, théologiens et pasteurs. À cet égard, les facultés de théologie et les commissions œcuméniques locales jouent également un rôle important. Néanmoins, la responsabilité d'exprimer le jugement définitif revient à l'autorité enseignante de l'Église (UUS 81). Les évêques sont donc appelés à lire et à évaluer tout particulièrement les documents œcuméniques en lien avec le contexte de leur diocèse. Un grand nombre d'entre eux contiennent des suggestions qui peuvent être mises en œuvre au niveau local.

Bien que les textes produits par les commissions de dialogue œcuménique ne constituent pas l'enseignement officiel des Églises participantes, leur réception dans la vie des communautés chrétiennes aide néanmoins à acquérir une compréhension et une appréciation plus profondes des mystères de la foi.

Recommandations pratiques

- ▶ Identifier quels documents bilatéraux ont déjà été publiés entre l'Église catholique et les principales communautés chrétiennes présentes dans le diocèse. Dans l'Appendice de ce *Vademecum* se trouve une présentation de ces dialogues, dont les documents peuvent être consultés sur le site du CPPUC.
- ▶ Instituer une commission de dialogue diocésaine ou régionale comprenant des experts théologiens laïcs et ordonnés. Cette commission pourra, par exemple, entreprendre une étude conjointe des rapports des dialogues internationaux et nationaux ou se pencher sur des questions d'intérêt local.

- ▶ Demander à la commission de proposer des initiatives concrètes à mettre en œuvre conjointement par le diocèse et une ou plusieurs autres communautés chrétiennes sur le fondement des accords œcuméniques atteints.
-

D. Le dialogue de la vie

31. Les vérités énoncées conjointement par le dialogue théologique doivent pouvoir trouver une expression concrète à travers une action commune dans la pastorale, le service pour le monde et la culture. Le *Directoire œcuménique* affirme que la contribution des chrétiens à ces différents champs de la vie humaine « est plus efficace quand ils l’accomplissent tous ensemble et quand on voit qu’ils sont unis en le faisant » et poursuit : « Ils désireront donc faire ensemble tout ce que leur foi leur permet » (162). Ces paroles font écho à un important principe œcuménique, connu sous le nom de principe de Lund et énoncé pour la première fois par le Conseil œcuménique des Églises en 1952, selon lequel les chrétiens doivent « agir ensemble en toutes matières, sauf en celles où des différences de convictions profondes les obligent à agir séparément » (Troisième conférence mondiale de la Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises (1952). En travaillant ensemble, les catholiques sont amenés à vivre profondément dans la foi la communion qu’ils partagent déjà avec les autres chrétiens.

Dans cette démarche, les catholiques sont appelés à manifester dans une égale mesure patience et persévérance – deux vertus jumelles de l’œcuménisme : en procédant « graduellement et avec précaution, sans éluder les difficultés » (DO 23), sous la conduite de leurs évêques ; mais aussi en s’engageant sincèrement dans cette quête, motivés par le besoin urgent de

réconciliation et par le désir du Christ que ses disciples soient un (cf. EG 246, UUS 48).

i) L'œcuménisme pastoral

32. Les défis pastoraux communs, une opportunité pour l'œcuménisme

Bien souvent, les communautés chrétiennes d'un lieu donné doivent faire face aux mêmes défis pastoraux et missionnaires. S'il n'y a pas un désir sincère d'unité entre les chrétiens, ces défis peuvent exacerber les tensions et même attiser l'esprit de compétition entre ces communautés. En revanche, s'ils sont abordés dans un esprit vraiment œcuménique, ces mêmes défis peuvent devenir des occasions pour manifester l'unité des chrétiens à travers l'engagement pastoral, appelé ici « œcuménisme pastoral ». C'est l'un des domaines qui contribue le plus le plus efficacement à promouvoir l'unité des chrétiens dans la vie des croyants.

33. Ministère partagé et partage des ressources

Dans de très nombreuses régions du monde et de maintes manières, les ministres chrétiens de diverses traditions œuvrent ensemble dans la pastorale de la santé, des prisons, des forces armées, des universités et autres aumôneries. Dans bien des cas, ils sont amenés à partager les chapelles et autres espaces dans l'exercice de leur ministère auprès des fidèles des diverses communautés chrétiennes (cf. DO 204).

Après discernement pour s'assurer que cela ne créera pas de scandale ou de confusion parmi les fidèles, l'évêque diocésain peut également permettre à une autre communauté chrétienne d'utiliser une église. Un discernement particulier est requis s'il s'agit de la cathédrale diocésaine. Le *Directoire œcuménique* (137) envisage les situations où un diocèse catholique peut venir en aide à une communauté chrétienne dépourvue

d'un lieu de culte ou des objets liturgiques nécessaires pour célébrer dignement ses offices. De même, il existe de nombreuses situations où les communautés catholiques bénéficient d'une hospitalité similaire de la part d'autres communautés chrétiennes. Ce partage de ressources peut édifier la confiance et approfondir la compréhension mutuelle entre chrétiens.

34. *Mission et catéchèse*

Jésus a prié pour « que tous soient un... afin que le monde croie » (Jn 17,21), et depuis son origine le mouvement œcuménique a toujours été axé sur la mission évangélisatrice de l'Église. La division des chrétiens fait obstacle à l'évangélisation et nuit à la crédibilité du message évangélique (cf. UR 1, *Evangelii nuntiandi* 77 et UUS 98-99). Le *Directoire œcuménique* souligne la nécessité d'éviter que « les facteurs humains, culturels et politiques qui étaient impliqués dans les divisions originelles entre les Églises » ne soient transplantés dans les nouveaux territoires missionnaires, et appelle les missionnaires chrétiens issus de traditions différentes à travailler « dans l'amour et le respect mutuel » (207).

L'exhortation apostolique *Catechesi tradendae* (1979) note que dans certaines situations, les évêques peuvent juger « opportunes ou même nécessaires » des collaborations avec d'autres chrétiens dans le champ de la catéchèse (33, cité en DO 188 et en *Directoire pour la catéchèse* 346), et précise à quelles conditions une telle collaboration est possible. Le Catéchisme de l'Église catholique s'est révélé un outil utile pour la coopération avec d'autres chrétiens dans le champ de la catéchèse.

35. *Mariages mixtes*

L'évêque diocésain est appelé à autoriser les mariages mixtes et peut, dans certains cas, concéder une dispense

de forme canonique. Les mariages interconfessionnels ne doivent pas être considérés comme un problème, car ils sont souvent un lieu privilégié où se bâtit l'unité des chrétiens (cf. *Familiaris Consortio* 78 et *Apostolorum Successores* 207). Cependant, les pasteurs ne peuvent être indifférents à la souffrance que la division des chrétiens cause dans ces familles de façon sans doute plus aiguë que dans tout autre contexte. La pastorale des familles chrétiennes interconfessionnelles, de la préparation initiale au mariage à l'accompagnement pastoral du couple lorsque naissent des enfants, puis à la préparation des enfants aux sacrements, doit être prise en considération tant au niveau diocésain que régional (cf. *DO* 143-160). Un effort spécial doit être consenti pour encourager ces familles à participer aux activités œcuméniques paroissiales ou diocésaines. Les rencontres entre pasteurs chrétiens en vue d'accompagner et de soutenir ces couples peuvent représenter un excellent terrain de collaboration œcuménique (cf. *DO* 147). Les récents mouvements migratoires ont amplifié cette réalité ecclésiale. D'une région à l'autre, il existe une grande diversité de pratiques en matière de mariages mixtes, de baptême des enfants nés de ces mariages, et de leur formation spirituelle¹⁴. C'est pourquoi les accords au niveau local sur ces questions pastorales pressantes doivent être encouragés.

36. *Le partage de la vie sacramentelle* (communicatio in sacris)

Comme nous l'avons vu, du fait que nous partageons une communion réelle avec les autres chrétiens en vertu de

14. L'évêque doit prendre en compte *CIC* 1125 ou *CCEO* 814 §1.

notre baptême commun, la prière avec ces frères et sœurs en Christ est à la fois possible et nécessaire pour nous conduire à l'unité que le Seigneur désire pour son Église. Cependant la question de l'administration et de la réception des sacrements, en particulier celui de l'Eucharistie, dans les célébrations liturgiques des uns et des autres, demeure un important motif de tensions dans nos relations œcuméniques. En traitant le sujet du « partage de la vie sacramentelle avec les chrétiens d'autres Églises et Communautés ecclésiales » (DO 129-132), le *Directoire œcuménique* s'inspire de deux principes de base énoncés par *Unitatis redintegratio* (8), qui coexistent dans une certaine tension et doivent toujours être considérés ensemble. Le premier principe veut que la célébration des sacrements dans une communauté « exprime l'unité de l'Église » ; le second, que les sacrements font « participer aux moyens de grâce » (UR 8). À propos du premier principe, le *Directoire* dit que « la communion eucharistique est inséparablement liée à la pleine communion ecclésiale et à son expression visible » (DO 129) et que, par conséquent, la participation aux sacrements de l'Eucharistie, de la réconciliation et de l'onction des malades doit être réservée en général à ceux qui sont en pleine communion. Cependant, en application du second principe, le *Directoire* ajoute que « dans certaines circonstances, de façon exceptionnelle et à certaines conditions, l'admission à ces sacrements peut être autorisée ou même recommandée à des chrétiens d'autres Églises et Communautés ecclésiales » (DO 129). Le *Directoire* part de ce second principe pour affirmer que l'Eucharistie est, pour les baptisés, une nourriture spirituelle qui les rend capables de vaincre le péché et de grandir dans la plénitude de vie en Christ. La *communicatio in sacris* est donc autorisée pour le soin des âmes dans certaines circonstances, et quand c'est le cas,

elle doit être reconnue comme étant à la fois désirable et recommandée.

L'évaluation de l'applicabilité de ces deux principes nécessite un exercice de discernement de la part de l'évêque diocésain, qui devra toujours garder présent à l'esprit que les possibilités de *communicatio in sacris* diffèrent selon les Églises et Communautés impliquées. Le *Code de Droit Canonique* décrit les situations dans lesquelles les catholiques peuvent recevoir les sacrements d'autres ministres chrétiens (cf. *CIC* 844 §2 et *CCEO* 671 §2). Ce même canon dit que s'il y a danger de mort, ou s'il existe, au jugement de l'évêque diocésain, une « grave nécessité », les ministres catholiques peuvent administrer les sacrements à d'autres chrétiens « qui les demandent de leur plein gré, pourvu qu'ils manifestent la foi catholique sur ces sacrements et qu'ils soient dûment disposés » (*CIC* 844 §4, cf. aussi *CCEO* 671 §3).

Il convient de souligner que le jugement de l'évêque sur ce qui constitue une « grave nécessité » et sur les circonstances dans lesquelles ce partage sacramentel exceptionnel est approprié, est toujours un discernement pastoral, autrement dit, un discernement qui a trait au soin et au salut des âmes. Le partage des sacrements ne doit en aucun cas advenir par pure politesse. La prudence est de mise pour éviter que cela ne crée la confusion ou le scandale parmi les fidèles. En même temps, il faut garder présentes à l'esprit ces paroles de saint Jean-Paul II : « C'est un motif de joie que les ministres catholiques puissent, en des cas particuliers déterminés, administrer les sacrements de l'Eucharistie, de la pénitence, de l'onction des malades à d'autres

chrétiens qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique » (UUS 46)¹⁵.

37. *Le changement d'affiliation ecclésiale :
défi et opportunité œcuménique*

Le changement d'affiliation ecclésiale est par nature distinct de l'activité œcuménique (cf. UR 4). Néanmoins, des documents œcuméniques prennent en considération les situations dans lesquelles des chrétiens passent d'une communauté chrétienne à une autre. Certaines dispositions pastorales, telles que celles formulées par la Constitution apostolique *Anglicanorum oecumibus*, répondent à cette réalité. Les communautés locales doivent accueillir avec joie ceux qui souhaitent entrer en pleine communion avec l'Église catholique, même si, comme le souligne le *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, « il faut cependant éviter avec soin tout ce qui pourrait avoir un air de supériorité » (311)¹⁶. En montrant toujours le plus grand respect pour la liberté de conscience de ceux qui font connaître leur intention de quitter l'Église catholique, il faudra veiller à ce qu'ils soient informés des conséquences de leur décision. Dans le souci de maintenir des relations étroites avec les partenaires œcuméniques, il est possible, dans certaines circonstances, de s'accorder avec l'autre communauté chrétienne sur un « code de

15. Des accords pastoraux ont été conclus avec certaines Églises orthodoxes orientales pour l'admission réciproque des fidèles à l'Eucharistie en cas de nécessité (en 1984 avec l'Église orthodoxe syriaque et en 2001 entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne de l'Orient). Nombre de conférences épiscopales, synodes, éparchies et diocèses ont publié des directives et des documents à ce sujet.

16. *Editio typica*, Appendix 3b.

conduite »¹⁷, en particulier lorsque se pose la question délicate d'un changement d'affiliation de la part d'un membre du clergé¹⁸.

Recommandations pratiques

- ▶ Identifier les besoins pastoraux communs avec les autres responsables d'Églises.
- ▶ Être à l'écoute et apprendre des initiatives pastorales des autres communautés chrétiennes.
- ▶ Soutenir avec générosité le travail pastoral des autres communautés chrétiennes.
- ▶ Rencontrer les familles interconfessionnelles du diocèse et écouter leurs expériences.
- ▶ Présenter au clergé du diocèse les lignes directrices du *Directoire œcuménique* sur le partage des sacrements (résumées ci-dessus) et, le cas échéant, celles de la conférence épiscopale ou du synode des Églises orientales catholiques. Aider le clergé du diocèse à discerner quand ces conditions s'appliquent, et quand, dans les cas individuels, le partage de vie sacramentelle peut être approprié.
- ▶ Si le diocèse ou la conférence épiscopale n'a pas de lignes directrices relatives aux dispositions canoniques sur le partage exceptionnel de vie sacramentelle, et s'il s'avère que ces lignes directrices seraient utiles dans votre contexte,

17. Le Comité mixte catholique-orthodoxe de dialogue théologique de France a fait une proposition en ce sens dans sa déclaration de 2003 intitulée *Éléments pour une éthique du dialogue catholique-orthodoxe*.

18. À titre d'exemple, le dialogue anglican-catholique des évêques du Canada a publié une déclaration commune intitulée *Orientations pastorales sur le changement d'allégeance des membres du clergé* (1991).

contacter le bureau œcuménique de la conférence épiscopale et prendre conseil quant à la possibilité de proposer ou de préparer un tel texte.

ii) L'œcuménisme pratique

38. *Collaboration dans le service pour le monde*

Le Concile Vatican II a appelé tous les chrétiens à mettre « en plus lumineuse évidence le visage du Christ serviteur » (UR 12), en s'unissant dans un effort commun et en rendant témoignage de leur espérance commune. Il constatait qu'une telle collaboration existait déjà dans de nombreux pays en vue de défendre la dignité humaine et de soulager ceux qui souffraient de la faim, des catastrophes naturelles, de l'illettrisme, de la pauvreté, du manque de logements, de l'inégale distribution des richesses. Aujourd'hui nous pourrions ajouter à cette liste : l'action coordonnée des organisations chrétiennes pour venir en aide aux personnes déplacées et aux migrants, la lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, la consolidation de la paix, la défense de la liberté religieuse, la lutte contre les discriminations, la défense de la sainteté de la vie humaine et la sauvegarde de la création. La collaboration des chrétiens dans tous ces domaines est désignée par le terme « œcuménisme pratique ». De plus en plus, à mesure que de nouveaux besoins apparaissent, les communautés chrétiennes mettent en commun leurs ressources et coordonnent leurs efforts pour soulager aussi efficacement que possible ceux qui sont dans le besoin. Saint Jean-Paul II a appelé les chrétiens à « toutes les collaborations pratiques possibles à divers niveaux » et décrit cette manière de travailler ensemble comme « une véritable école d'œcuménisme, [...] une voie dynamique dans le

sens de l'unité» (UUS 40). En maintes parties du monde, les évêques ont pu constater que la collaboration entre communautés chrétiennes dans le service des pauvres est un puissant moteur pour faire grandir le désir de l'unité des chrétiens.

39. *Le service commun comme témoignage*

À travers la collaboration œcuménique, les chrétiens « rendent témoignage de [leur] espérance » (UR 12). Comme disciples du Christ, formés par les Écritures et par la tradition chrétienne, nous sommes pressés d'agir pour défendre la dignité de la personne humaine et le caractère sacré de la création tout entière que Dieu, nous l'espérons fermement, conduit à la plénitude de son Royaume. En travaillant ensemble, que ce soit dans l'action sociale ou dans des projets culturels tels que ceux suggérés au n. 41, nous promouvons une vision chrétienne intégrale de la dignité de la personne. Notre service commun manifeste ainsi au monde notre foi partagée et notre témoignage est d'autant plus fort que nous l'offrons ensemble.

40. *Le dialogue interreligieux*

De plus en plus, tant au niveau national que local, les chrétiens ressentent le besoin d'entrer en dialogue avec les autres traditions religieuses. Les récentes vagues migratoires ont amené des personnes de cultures et de religions différentes dans des communautés qui étaient jusque-là en majorité chrétiennes. L'expertise dont dispose une communauté chrétienne particulière dans ce domaine est souvent limitée. C'est pourquoi la collaboration entre chrétiens en matière de dialogue interreligieux est souvent profitable, et le *Directoire œcuménique* affirme qu'elle est pour les chrétiens une occasion d'« approfondir le degré de communion existant entre eux » (210). Le *Directoire* insiste en

particulier sur l'importance des initiatives communes des chrétiens pour lutter contre « l'antisémitisme, le fanatisme religieux et le sectarisme ». Enfin, il ne faut pas perdre de vue la différence essentielle qui existe entre le dialogue avec les traditions religieuses non-chrétiennes visant à établir de bonnes relations et une collaboration, et le dialogue avec les autres communautés chrétiennes visant à rétablir l'unité voulue par le Christ pour son Église, et appelé proprement « œcuménique ».

Recommandations pratiques

- ▶ Identifier en dialogue avec les autres responsables d'Église les domaines où un service chrétien est nécessaire.
- ▶ Parler aux autres responsables d'Église et au délégué diocésain à l'œcuménisme de ce que les chrétiens font séparément et qu'ils pourraient faire ensemble.
- ▶ Encourager les prêtres à s'engager avec leurs partenaires œcuméniques au service de la communauté locale.
- ▶ Interroger les agences diocésaines et les catholiques engagés au sein du diocèse dans l'action sociale au nom de l'Église sur leurs collaborations passées et présentes avec d'autres communautés chrétiennes et sur les possibilités d'accroître cette collaboration.
- ▶ Interroger les autres responsables d'Église sur leurs relations avec les autres traditions religieuses dans la région. Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent et que peuvent faire les communautés chrétiennes ensemble ?

iii) L'œcuménisme culturel

41. Les facteurs culturels ont joué un rôle significatif dans l'éloignement des communautés chrétiennes. Bien souvent, les désaccords théologiques sont nés de difficultés de compréhension mutuelle dues à des différences culturelles. Une fois que les communautés se sont séparées et ont commencé à vivre isolées les unes des autres, les différences culturelles ont eu tendance à s'accroître, ce qui a aggravé les désaccords théologiques. Dans une perspective plus positive, le christianisme a aussi énormément contribué au développement et à l'enrichissement des diverses cultures dans le monde entier.

L'expression « œcuménisme culturel » désigne l'ensemble des efforts consentis par les chrétiens pour mieux comprendre leurs cultures respectives, conscients qu'au-delà des différences culturelles ils partagent, à des degrés divers, une même foi exprimée de manière différente. Un aspect important de cet œcuménisme culturel est la promotion de projets culturels communs destinés à rassembler les diverses communautés et à inculturer à nouveau l'Évangile en notre temps.

Le *Directoire œcuménique* (211-218) encourage les projets communs dans le domaine universitaire, scientifique ou artistique, et fournit des critères pour le discernement de ces projets (cf. 212). Nombreux sont les diocèses catholiques qui ont pu constater que les concerts, festivals d'art sacré, expositions ou symposiums œcuméniques sont des occasions importantes de rapprochement entre chrétiens. La culture au sens large est un lieu privilégié pour l'« échange de dons ».

Conclusion

42. La longue histoire des divisions entre chrétiens et la nature complexe des facteurs théologiques et culturels qui divisent les communautés chrétiennes sont un grand défi pour tous ceux qui sont engagés dans l'effort œcuménique. De fait, les obstacles qui s'opposent à l'unité dépassent les forces humaines et ne peuvent être surmontés par nos seuls efforts. Mais la mort et résurrection du Christ est la victoire décisive de Dieu sur le péché et sur la division, de même qu'elle est Sa victoire sur l'injustice et sur toute forme de mal. C'est pourquoi les chrétiens ne désespèrent pas face à leurs divisions, de même qu'ils ne désespèrent face à l'injustice ou aux guerres. Le Christ a déjà vaincu ces maux.

En tous temps, la tâche de l'Église a consisté à recevoir la grâce de la victoire du Christ. Les recommandations pratiques et les initiatives suggérées dans ce *Vademecum* sont des moyens par lesquels l'Église, et en particulier l'évêque, peut œuvrer à la concrétisation de la victoire du Christ sur la division des chrétiens. En s'ouvrant à la grâce de Dieu, l'Église se renouvelle, et comme l'enseigne *Unitatis redintegratio*, ce renouveau est le premier pas indispensable vers l'unité. L'ouverture à la grâce de Dieu demande l'ouverture à nos frères et sœurs chrétiens et, comme l'a dit le Pape François, à « ce que l'Esprit a semé en eux comme don aussi pour nous » (EG 246). Dans ses deux parties, ce *Vademecum* s'est efforcé de répondre à ces deux dimensions de l'œcuménisme : le renouveau de l'Église dans sa vie et dans ses structures ; et l'engagement aux côtés des autres communautés chrétiennes dans l'œcuménisme spirituel et dans les dialogues de la charité, de la vérité et de la vie.

L'Abbé Paul Couturier (1881-1953), pionnier catholique du mouvement œcuménique et en particulier de l'œcuménisme spirituel, invoque la grâce de la victoire du Christ sur les divisions dans sa prière pour l'unité qui continue d'inspirer les chrétiens de diverses traditions. Avec cette prière, nous concluons ce *Vademecum* :

Seigneur Jésus, qui à la veille de mourir pour nous,
as prié pour que tous tes disciples
soient parfaitement un,
comme toi en ton Père, et ton Père en toi,
fais-nous ressentir douloureusement l'infidélité
de notre désunion.
Donne-nous la loyauté de reconnaître
et le courage de rejeter
ce qui se cache en nous d'indifférence,
de méfiance, et même d'hostilité mutuelle.
Accorde-nous de nous rencontrer tous en toi,
afin que, de nos âmes et de nos lèvres,
monte incessamment ta prière
pour l'unité des chrétiens,
telle que tu la veux, par les moyens que tu veux.
En toi, qui es la charité parfaite, fais-nous trouver
la voie qui conduit à l'unité,
dans l'obéissance à ton amour et à ta vérité.
Amen.

Sa Sainteté le Pape François a donné son approbation à la publication de ce document.

Du Vatican, 5 juin 2020

Kurt Cardinal Koch

Président

✠ **Brian Farrell**

Évêque titulaire d'Abitine

Secrétaire

Documents catholiques sur l'œcuménisme

Concile Vatican II, *Unitatis redintegratio*, Décret sur l'œcuménisme (1964).

Saint Jean-Paul II, *Ut unum sint*, Lettre encyclique sur l'engagement œcuménique (1995).

Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et Alliance biblique universelle, *Directives concernant la coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible* (1987).

Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme* (1993).

Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, *La dimension œcuménique dans la formation de ceux qui travaillent dans le ministère pastoral* (1997).

Ces documents et d'autres informations peuvent être consultés sur le site internet du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (www.christianunity.va).

Annexe

Les partenaires de l'Église catholique dans le dialogue international

Dialogues bilatéraux

Le travail du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (CPPUC) consiste à la fois à promouvoir des relations toujours plus étroites avec nos frères et nos sœurs en Christ (le dialogue de la charité), et à chercher à surmonter les divisions doctrinales qui nous empêchent de partager la communion pleine et visible (le dialogue de la vérité). Le CPPUC mène des conversations ou des dialogues bilatéraux avec les communautés chrétiennes suivantes¹⁹ :

Églises orthodoxes de tradition byzantine

Les Églises de tradition byzantine sont unies par la reconnaissance des sept Conciles œcuméniques du premier millénaire et par le partage d'une même tradition spirituelle et canonique héritée de Byzance. Ces Églises, qui forment l'Église orthodoxe dans son ensemble, sont organisées selon le principe de l'autocéphalie, chacune ayant son propre primat, le Patriarche œcuménique exerçant parmi elles une primauté d'honneur. Les Églises autocéphales unanimement reconnues sont : les Patriarcats de Constantinople, Alexandrie, Antioche,

19. Avant de s'engager avec elle dans des relations œcuméniques au niveau local ou national, il est utile de vérifier si une communauté chrétienne particulière est en pleine communion avec l'une des communions mondiales énumérées dans cette Annexe. Il existe, par exemple, des Églises orthodoxes non-canoniques, des provinces ou des diocèses anglicans qui ne sont pas en communion avec l'Archevêque de Canterbury, et de nombreuses communautés baptistes qui ne sont pas membres de l'Alliance baptiste mondiale. En outre, certaines communautés n'ont pas de structure de représentation au niveau mondial. Un discernement est nécessaire lorsqu'on s'engage dans des relations œcuméniques avec ces groupes. Il peut être utile de solliciter l'avis de la commission œcuménique de sa conférence épiscopale ou de son synode, ou celui du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.

Jérusalem, Moscou, Serbie, Roumanie, Bulgarie, Géorgie, et les Églises autocéphales de Chypre, Grèce, Pologne, Albanie, ainsi que celle des Terres tchèques et de Slovaquie. Certains patriarchats comprennent aussi en leur sein des Églises dites « autonomes ». En 2019, le Patriarcat œcuménique a accordé un *tomos* d'autocéphalie à l'Église orthodoxe d'Ukraine. La reconnaissance de cette Église par les autres Églises est actuellement en cours. La Commission mixte internationale de dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe dans son ensemble, fondée en 1979, a adopté six textes. Les trois premiers documents portent sur la structure sacramentelle de l'Église (Munich, 1982 ; Bari, 1987 ; et Valamo, 1988) et le quatrième traite la question de l'uniatisme (Balmand, 1993). Après une période de crise, une nouvelle phase de dialogue a débuté en 2006, centrée sur le rapport entre primauté et synodalité, et à ce jour deux documents ont été adoptés (Ravenne, 2007 ; Chieti, 2016).

Églises orthodoxes orientales

Les Églises orthodoxes orientales, appelées aussi « non-chalcédoniennes » parce qu'elles ne reconnaissent pas le quatrième Concile œcuménique, sont de trois grandes traditions : copte, syriaque et arménienne. Une commission mixte internationale a été créée en 2003, réunissant les sept Églises qui reconnaissent les trois premiers conciles œcuméniques : l'Église copte orthodoxe, l'Église syro-orthodoxe, l'Église apostolique arménienne (Catholicossats d'Etchmiadzine et de Cilicie), l'Église malankare orthodoxe syriaque, l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahedo et l'Église orthodoxe érythréenne Tewahedo. La première phase de ce dialogue a abouti en 2009 à la publication d'un document sur la nature et la mission de l'Église. La deuxième phase a conduit à l'adoption en 2015 d'un document sur l'exercice de la communion dans la vie de l'Église primitive. Un dialogue est actuellement en cours sur le thème des sacrements.

Parallèlement à cette commission, il existe un dialogue spécifique avec les Églises malankares d'Inde du Sud. En 1989 et en 1990, deux dialogues bilatéraux parallèles ont été engagés avec respectivement l'Église malankare orthodoxe syriaque et l'Église malankare syro-orthodoxe

(jacobite). Ces dialogues, qui se sont poursuivis même après la création de la commission citée ci-dessus, sont centrés sur trois thèmes principaux : l'histoire de l'Église, le témoignage commun et l'ecclésiologie.

Église assyrienne de l'Orient

Le dialogue entre l'Église catholique et l'Église assyrienne de l'Orient a produit des résultats nombreux et féconds. À l'issue d'une première phase de dialogue sur les questions christologiques, le Pape saint Jean-Paul II et le Patriarche Mar Dinkha IV ont signé en 1994 une *Déclaration christologique commune* qui a ouvert de nouveaux horizons tant pour le dialogue théologique que pour la collaboration pastorale. La Commission mixte de dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église assyrienne de l'Orient a programmé ensuite deux nouvelles phases de travail, l'une sur la théologie sacramentelle, l'autre sur la constitution de l'Église. La seconde phase de ce dialogue a débouché sur un large consensus sur les questions sacramentelles qui a permis la publication par le CPPUC des « Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne de l'Orient », et un accord sur le document final intitulé *Déclaration commune sur la vie sacramentelle*, adopté en 2017. Une troisième phase du dialogue sur la nature et la constitution de l'Église a débuté en 2018.

Église vieille-catholique de l'Union d'Utrecht

L'Union d'Utrecht comprend six Églises nationales regroupées au sein de la Conférence internationale des évêques vieux-catholiques. Citées dans leur ordre d'entrée dans l'Union (à partir de 1889), ce sont : les Églises vieilles-catholiques des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, de République Tchèque et de Pologne. La Commission de dialogue international entre l'Église catholique et les vieux-catholiques a été créée en 2004. Dans sa récente publication sur *Église et Communion ecclésiale*, qui incorpore les deux rapports de dialogue de 2009 et 2016, elle conclut que la compréhension commune de l'Église comme communion d'Églises locales à plusieurs niveaux peut ouvrir la voie à une vision commune et permettre une conception de la primauté

de l'Évêque de Rome dans une perspective synodale universelle.

Communion anglicane

La Communion anglicane compte 39 provinces et plus de 85 millions de membres. Même si d'autres communautés se proclament anglicanes, la Communion anglicane ne comprend que les diocèses dont les évêques sont en communion avec l'ancien siège de Canterbury. Le dialogue œcuménique entre la Communion anglicane et l'Église catholique a débuté à la suite de la rencontre historique entre saint Paul VI et l'Archevêque Michael Ramsey en 1966. La première Commission internationale anglicane-catholique (*Anglican–Roman Catholic International Commission*, ARCIC I) s'est réunie de 1970 à 1981. Elle est parvenue à un niveau élevé de consensus sur les thèmes de l'Eucharistie et du ministère. Poursuivant la réflexion sur l'autorité engagée par la commission précédente, ARCIC II a publié un document important intitulé *Le don de l'autorité* (1999), ainsi qu'une série de déclarations communes sur le salut, Marie, l'ecclésiologie, l'éthique et la grâce. Plus récemment, ARCIC III a publié une déclaration commune sur l'ecclésiologie intitulée *Marcher ensemble sur le chemin*. La Commission internationale anglicane-catholique pour la communion et la mission (*International Anglican–Roman Catholic Commission for Unity and Mission*, IARCCUM) est une commission de paires d'évêques anglicans et catholiques désireux de favoriser la réception des documents d'ARCIC et de rendre témoignage de leur foi commune en se mettant au service des plus démunis.

Fédération luthérienne mondiale

La Fédération luthérienne mondiale (FLM) est une communion mondiale de 148 Églises luthériennes qui vivent la communion de chaire et d'autel. Les Églises membres de la FLM sont présentes dans 99 pays et comptent au total plus de 75,5 millions de croyants. La FLM a été fondée en 1947 à Lund. La Commission luthéro-catholique pour l'unité a commencé son travail en 1967, et le dialogue entre catholiques et luthériens s'est poursuivi depuis lors sans

interruption. Au cours des cinq phases de ce dialogue, la commission a publié des documents d'étude sur : l'Évangile et l'Église, le ministère, l'Eucharistie, la justification et l'apostolicité de l'Église. Actuellement sa réflexion porte sur le thème « Baptême et croissance dans la communion ». La *Déclaration conjointe sur la Doctrine de la justification* (1999) a marqué un jalon important dans les rapports entre luthériens et catholiques. La théologie de la justification était au cœur de la dispute entre Martin Luther et les autorités ecclésiastiques, qui a conduit à la Réforme. La *Déclaration conjointe* consiste en 44 affirmations communes sur la doctrine de la justification. Au regard du degré élevé de consensus atteint, il a été convenu que dorénavant les condamnations émises par les confessions luthériennes et par le Concile de Trente n'avaient plus d'objet. Le document *Du conflit à la communion* (2013) a marqué la commémoration luthéro-catholique du 500^e anniversaire de la Réforme en 2017.

Communion mondiale d'Églises réformées

L'origine de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) et de ses Églises membres remonte à la Réforme du XVI^e siècle menée par Jean Calvin, John Knox et Ulrich Zwingli, et aux premiers mouvements réformateurs de Jan Hus et Pierre Valdès. La CMER compte parmi ses membres les Églises congrégationnelles, presbytériennes réformées, unies et unifiantes, et vaudoises. En 2010, l'Alliance réformée mondiale et le Conseil œcuménique réformé ont fusionné pour donner naissance à la Communion mondiale d'Églises réformées. La Commission réformée-catholique a officiellement commencé à se réunir à Rome en 1970. Au total, cette commission a tenu quatre phases de dialogue, qui ont abouti aux quatre rapports de dialogue suivants : *La présence du Christ dans l'Église et dans le monde* (1970-1977), *Vers une compréhension commune de l'Église* (1984-1990), *L'Église : communauté de témoignage commun du Royaume de Dieu* (1998-2005), et *Justification et sacramentalité : la communauté chrétienne, agent de justice* (2011-2015).

Conseil méthodiste mondial

Le Conseil méthodiste mondial est une association de 80 Églises présentes dans le monde entier. La plupart d'entre elles s'inspirent de l'enseignement de John Wesley, prédicateur anglican du XVIII^e siècle. Les méthodistes ont un long passé d'alliances œcuméniques et dans divers pays tels que le Canada, l'Australie et l'Inde, ils ont rejoint des Églises unies et unifiantes. La Commission internationale méthodiste-catholique a commencé son travail en 1967. Cette commission publie un rapport tous les cinq ans simultanément avec les assemblées du Conseil méthodiste mondial. Ces rapports ont traité de thèmes tels que : l'Esprit Saint, l'Église, les sacrements, la tradition apostolique, la révélation et la foi, l'autorité d'enseignement dans l'Église, et la sainteté. La phase de dialogue 2017-2021 porte sur le thème de l'Église comme communauté réconciliée et réconciliatrice.

Conférence mennonite mondiale

La Conférence mennonite mondiale (CMM) représente la majorité de la famille mondiale des Églises chrétiennes nées de la réforme radicale du XVI^e siècle en Europe et influencées tout particulièrement par le mouvement anabaptiste. La CMM compte parmi ses membres 107 Églises nationales mennonites et des Frères en Christ présentes dans 58 pays, rassemblant près de 1,5 millions de croyants baptisés. Les conversations internationales entre l'Église catholique et la CMM ont débuté en 1998. Elles ont abouti à un rapport de dialogue intitulé *Appelés ensemble à faire œuvre de paix* (1998-2003).

Plus récemment (2012-2017), le CPPUC a participé aux côtés de la Conférence mennonite mondiale et de la Fédération luthérienne mondiale à une commission de dialogue tripartite dite « Commission de dialogue trilatérale », qui a conclu en 2017 un rapport intitulé *Baptême et incorporation dans le Corps du Christ, l'Église*.

Alliance baptiste mondiale

Fondée à Londres en 1905, l'Alliance baptiste mondiale est une alliance mondiale de croyants baptistes. Actuellement, elle compte environ 240 Églises membres rassemblant au total

près de 46 millions de fidèles. Le mouvement baptiste est né en Angleterre au XVII^e siècle comme mouvement séparatiste, en se détachant des Puritains et en revendiquant une séparation radicale entre l'Église et l'État. Les premiers leaders du mouvement (John Smyth et Thomas Helwys) acquièrent la conviction que le baptême des enfants est contraire aux Écritures. À l'instar des mennonites (anabaptistes) qui ont influencé la théologie baptiste aux Pays-Bas et ailleurs, les baptistes sont opposés au baptême des enfants et pratiquent ce qu'ils appellent le « baptême des croyants ». Les conversations entre les baptistes et l'Église catholique ont débuté en 1984. Les deux phases de ce dialogue international ont abouti à deux rapports : *Appel à rendre témoignage au Christ dans le monde d'aujourd'hui* (1984-1988) et *La Parole de Dieu dans la vie de l'Église* (2006-2010). Actuellement, une troisième phase de dialogue est en cours sur le thème du témoignage commun des chrétiens dans le monde contemporain.

Disciples du Christ

L'Église chrétienne (Disciples du Christ) est née au début du XIX^e siècle aux États-Unis d'une recherche à la fois de catholicité et d'unité. L'unité des chrétiens occupe une place de premier plan dans la doctrine de l'Église des Disciples et dans leur témoignage du Royaume de Dieu. Ils se considèrent comme une « communauté eucharistique protestante » et répètent volontiers : « Notre chemin de réconciliation commence et finit à la Table [de l'Eucharistie] ». Le dialogue avec l'Église catholique, qui a débuté en 1977, a abouti à la publication de quatre documents : *Apostolicité et catholicité* (1982), *L'Église comme communion en Christ* (1992), *Recevoir et transmettre la foi* (2002) et *La présence du Christ dans l'Église, en se référant spécialement à l'Eucharistie* (2009).

Mouvements pentecôtistes et charismatiques

Le mouvement de *Los Angeles Azusa Street Revival*, né en 1906, est généralement considéré comme l'ancêtre du mouvement pentecôtiste. Le pentecôtisme classique tire son origine de ce mouvement de réveil qui, après s'être rapidement décomposé en diverses dénominations au sens protestant du

terme, est devenu un réseau international comprenant les Assemblées de Dieu, l'Église de l'Évangile aux quatre angles (*International Church of the Foursquare Gospel*) et l'Église de Dieu. Les pentecôtistes dénominatifs, nés de ce mouvement de réveil au sein de diverses traditions chrétiennes dans les années 1950 et demeurés depuis lors à l'intérieur de ces limites confessionnelles, sont appelés habituellement charismatiques (le mouvement du renouveau charismatique catholique, né en 1968 au sein de l'Église catholique, en fait partie). Enfin, les pentecôtistes non-dénominatifs, ou Nouvelles Églises charismatiques, sont apparus à la fin des années 1980 et dans les années 1990. On estime aujourd'hui que les mouvements pentecôtistes et charismatiques comptent au total près de 500 millions de membres dans le monde. Le dialogue pentecôtiste-catholique, qui a débuté en 1972, a abouti à la publication de six rapports dont le dernier en date, *N'éteignez pas l'Esprit*, traite des charismes dans la vie et dans la mission de l'Église.

Une série de conversations préliminaires entre un groupe de leaders des Nouvelles Églises charismatiques (NEC) et le CPPUC se sont tenues au Vatican (2008-2012). À l'issue de cette phase préliminaire, les partenaires sont convenus d'organiser un cycle de conversations pour approfondir leur réflexion sur leur identité et sur leur auto-perception (2014-2018). Un document intitulé *Les caractéristiques des Nouvelles Églises charismatiques* condense les réflexions des NEC au sujet de ces conversations. Il ne s'agit pas d'un document œcuménique, mais plutôt d'une tentative, de la part de ces Nouvelles Églises charismatiques, de se définir dans un contexte de dialogue. Son but est de favoriser et d'encourager les relations entre l'Église catholique et les leaders néo-charismatiques partout dans le monde.

Alliance évangélique mondiale

Les Évangéliques représentent l'un des premiers mouvements œcuméniques de l'histoire moderne de l'Église. À l'origine, l'Alliance évangélique, fondée en 1846 à Londres, rassemblait des chrétiens des traditions luthérienne, réformée et anabaptiste. Lors de la fondation de l'Alliance évangélique (aujourd'hui Alliance évangélique mondiale), le trait d'union

fondamental entre ces diverses traditions était la relation personnelle au Christ, impliquant une conversion (repentance) et une renaissance spirituelle (*born-again Christians*). Tout en adhérant aux quatre articles dits « exclusifs » de la Réforme (*solas*), les évangéliques, qui appartiennent à diverses traditions ecclésiales allant de l'anglicanisme au pentecôtisme, mettent aujourd'hui au premier plan les questions liées à la mission et à l'évangélisation. L'Alliance évangélique mondiale, une association d'Alliances évangéliques nationales dotée d'une infrastructure visible, et le Mouvement de Lausanne, un réseau de personnalités évangéliques, représentent aujourd'hui les orientations du mouvement évangélique. Les trois phases de consultations internationales tenues entre les représentants du CPPUC et l'Alliance évangélique mondiale ont abouti à la publication de trois rapports : *Dialogue évangélique-catholique sur la mission* (1976-1984), *L'Église, l'évangélisation et les liens de la koinonia* (1997-2002), « *Écriture et tradition* » et « *L'Église dans le salut* » : *catholiques et évangéliques analysent défis et opportunités* (2009-2016).

Armée du Salut

L'Armée du Salut est née en Angleterre au milieu du XIX^e siècle, comme mouvement de mission envers les pauvres et les exclus. Son fondateur, William Booth, était un pasteur méthodiste. L'Armée du Salut est présente dans 124 pays. Elle compte 17 000 membres actifs et plus de 8 700 officiers à la retraite, plus d'un million de soldats, près de 100 000 autres employés et plus de 4,5 millions de bénévoles. Les Salutistes peuvent être considérés comme des chrétiens évangéliques qui ne pratiquent pas les sacrements. Une série de conversations œcuméniques informelles entre les Salutistes et le CPPUC a débuté en 2007 dans le Middlesex, au Royaume-Uni, consistant au total en cinq rencontres qui se sont achevées en 2012. Un résumé de ce dialogue international a été publié par l'Armée du Salut en 2014 sous le titre *Conversations avec l'Église catholique*.

Dialogues multilatéraux

Par l'entremise du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, l'Église catholique est engagée également dans des dialogues multilatéraux.

Conseil œcuménique des Églises

Fondé en 1948, le Conseil œcuménique des Églises (COE) est « une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit » (*Base*, adoptée par la Troisième Assemblée à New Delhi en 1961). Le COE est actuellement la plus grande et la plus inclusive des organisations du mouvement œcuménique. Il rassemble 350 Églises membres orthodoxes, luthériennes, réformées, anglicanes, méthodistes, baptistes, mais aussi évangéliques, pentecôtistes ainsi que des Églises unies et indépendantes. Toutes ensemble, elles représentent plus de 500 millions de chrétiens de tous les continents et de plus de 110 pays.

Bien que l'Église catholique ne soit pas membre du COE, depuis le Concile Vatican II la collaboration s'est accrue sur les questions d'intérêt commun. La coopération la plus importante en vue de l'objectif de l'unité pleine et visible est celle établie par l'entremise du CPPUC consistant dans la création d'un Groupe mixte de travail (en 1965), en une collaboration en matière de formation et d'éducation œcuménique, et dans la préparation conjointe du matériel pour la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens. En outre, des experts catholiques sont membres de diverses commissions du COE telles que la Commission de mission et d'évangélisation, la Commission pour l'éducation et la formation œcuméniques, ainsi que de plusieurs groupes de travail *ad hoc* consacrés à des projets spécifiques. La Commission Foi et Constitution, qui compte parmi ses membres dix pour cent de catholiques, joue un rôle particulièrement important en vue de la résolution des divergences doctrinales, morales ou institutionnelles entre les Églises. Depuis sa création en 1948, cette Commission a publié de nombreuses études sur d'importantes questions

œcuméniques, parmi lesquelles la Sainte Écriture et la Tradition, la foi apostolique, l'anthropologie, l'herméneutique, la réconciliation, la violence et la paix, la sauvegarde de la création et l'unité visible. En 1982, elle a publié *Baptême, Eucharistie, Ministère* (BEM, connu aussi sous le nom de *Déclaration de Lima*), première déclaration de convergence multilatérale sur les questions qui sont au cœur du débat œcuménique. La réponse officielle de l'Église catholique à cette déclaration (1987) exprime la conviction qu'une place centrale doit être réservée à l'étude de l'ecclésiologie dans le dialogue œcuménique afin de résoudre les questions encore en suspens. En 2013, la Commission a publié une deuxième déclaration de convergence intitulée *L'Église : Vers une vision commune* (EVVC). Fruit de trois décennies de dialogue théologique intense impliquant des centaines de théologiens et de responsables d'Église, EVVC expose « dans quelle mesure les communautés chrétiennes sont parvenues à une conception commune de l'Église, montre les progrès réalisés et indique le travail qui reste à faire » (Introduction). La réponse officielle catholique (2019) affirme que, sans prétendre avoir atteint un plein accord, EVVC fait état d'un consensus croissant sur les questions controversées ayant trait à la nature, la mission et l'unité de l'Église.

Forum chrétien mondial

Le Forum chrétien mondial (FCM) est une initiative œcuménique récente, née à la fin du siècle dernier dans le contexte du COE. Son objectif était d'instituer un espace de dialogue – un forum – où les représentants des Églises dites « historiques » (Église catholique, Églises orthodoxes et Églises protestantes issues de la Réforme) et celles définies comme étant des « Églises récentes » (pentecôtistes, évangéliques, indépendantes) puissent se rencontrer sur un pied d'égalité en vue de promouvoir le respect mutuel, de partager des expériences de foi, et d'affronter ensemble les défis communs. Le but du FCM est de réunir autour d'une même table les représentants de quasiment toutes les traditions chrétiennes, y compris les Églises d'institution africaine, les *megachurches*, les Églises de migrants, ainsi que

les nouveaux mouvements et communautés œcuméniques. Un grand nombre de communions et organisations chrétiennes mondiales sont représentées au sein du FCM parmi lesquelles le CPPUC, la Communauté pentecôtiste mondiale, l'Alliance évangélique mondiale et le COE. Sans demander une adhésion formelle, le FCM fournit un espace destiné à promouvoir le travail en réseaux et à permettre aux responsables d'Églises de réfléchir ensemble sur les questions d'intérêt commun dans le contexte en évolution rapide du christianisme mondial.

Communion d'Églises protestantes en Europe

La Communion d'Églises protestantes en Europe est une communion regroupant plus de 90 Églises protestantes adhérant à la Concorde de Leuenberg. Son but est de vivre concrètement la communion entre Églises à travers le témoignage et le service communs. En sont membres la plupart des Églises luthériennes et réformées d'Europe, les Églises unies issues de fusions de ces Églises, l'Église vaudoise et les Églises méthodistes d'Europe. Certaines Églises d'Europe sont restées en-dehors de cette communion, notamment l'Église évangélique luthérienne de Finlande et l'Église de Suède. Lors d'une célébration qui s'est tenue à Bâle le 16 septembre 2018, la Communion des Églises protestantes d'Europe et le CPPUC sont convenus d'entamer un dialogue officiel sur le thème : Église et communion ecclésiale.